

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

Ouagadougou, le 12 MAI 2021

DIRECTION  
DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

21-00416

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Un concours professionnel de recrutement de **deux (02) Contrôleurs d'Etat**, sans formation, est ouvert dans le centre unique de Ouagadougou, pour le compte de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE/LC), session de 2021, selon les profils ci-après :

Profils	Nombre de postes
Ingénieurs de conception en informatique, option génie logiciel	01
Ingénieurs de conception en génie civil	01
<b>Total</b>	<b>02</b>

**A. CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Peuvent prendre part à ce concours, les Ingénieurs des travaux informatiques, option génie logiciel et les ingénieurs en génie civil âgés de **quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2021** et totalisant dix (10) ans de service effectif dans leurs emplois.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

**B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme e-concours d'inscription en ligne sur le site [www.econcours.gov.bf](http://www.econcours.gov.bf) du 15 mai 2021 à 00h 00mn au 24 mai 2021 à 24h 00mn.

Les candidats seront déclarés admissibles par ordre de mérite et leur admission ne sera définitive qu'après l'entretien oral, la validation de leurs dossiers, dans la limite du nombre de postes à pourvoir et sous réserve d'un contrôle approfondi.

Les candidats admissibles sont invités à déposer les pièces ci-dessous énumérées au plus tard dix (10) jours ouvrables à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité à l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE/LC).

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 Francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée par le candidat et précisant son numéro matricule, son adresse dont le téléphone, ses catégorie et échelle, son emploi, son grade et comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat du candidat et du Directeur des Ressources Humaines du ministère ou de l'institution dont relève le candidat ;
- un curriculum détaillé ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- Un état de service délivrée par le supérieur hiérarchique du candidat indiquant que celui-ci remplit les conditions d'âge, d'ancienneté de service, de catégorie et d'échelle ;
- une photocopie légalisée du (ou des) diplôme (s) exigé (s) ou de l'attestation, s'il y a lieu ;

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

### **C. ADMINISTRATION DES EPREUVES**

Le concours comporte une épreuve écrite et une épreuve orale.

L'épreuve écrite du concours se déroule en ligne. L'accès à la plateforme est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport ayant servi à l'inscription.

L'épreuve écrite du concours consiste en un test de culture générale et un test de spécialité, administrés sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM) sur une plateforme informatique.

L'épreuve de culture générale est notée sur vingt (20) points et l'épreuve de spécialité sur quarante (40) points.

Toute note inférieure au cinquième (1/5) du nombre total des points est éliminatoire.

L'épreuve de spécialité est fonction des profils.

L'épreuve orale est un entretien avec un jury.

L'épreuve écrite compte pour 85% et l'épreuve orale pour 15%.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de la CNIB ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

Les date, lieux et chronogramme d'administration des épreuves écrites seront précisés ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à **06h 30mn** le jour de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire Général



**Souleymane LENGANE**  
Chevalier de l'Ordre de l'Étoile